

Résolution pour l'abandon de l'énergie nucléaire aux niveaux européen et international.

adoptée par le conseil communal dans sa séance du 28 avril 2011.

Vu les conséquences de la récente catastrophe naturelle au Japon sur des réacteurs nucléaires du pays et le drame qui se déroule depuis lors au site et alentours de la centrale nucléaire de Fukushima Dai-Ichi ;

Considérant que le nucléaire est une technologie qui n'est pas complètement maîtrisable et qu'un accident de grande envergure ne peut jamais être exclu ;

Considérant que le site nucléaire de Cattenom est en exploitation depuis presque 25 ans ;

Considérant qu'une prolongation de la durée d'exploitation de la centrale de Cattenom ne saurait que faire croître le nombre d'incidents et la probabilité d'un incident ou accident grave ;

Considérant que les responsables politiques locaux ont le devoir, voire l'obligation de protéger leur population résidente ;

Considérant qu'une plate-forme nationale contre le nucléaire s'est récemment constituée ;

Considérant que la commune de Bascharage a opté exclusivement pour une énergie issue entièrement de sources renouvelables depuis le 1^{er} janvier 2011 ;

Vu l'appel et les objectifs de l'initiative luxembourgeoise émanant d'un important nombre de bourgmestres, dont le bourgmestre de Bascharage, préconisant la sortie du nucléaire ;

Après délibération

Décide à l'unanimité des voix

- de s'engager pour la fermeture immédiate de la centrale nucléaire de Cattenom et de faire usage de tous les moyens légaux et / ou juridiques aux fins de s'opposer à toute prolongation de l'autorisation d'exploitation actuellement en cours, projet annoncé par EDF en octobre 2010 ;
- de s'alimenter en électricité produite sur base d'énergies renouvelables ;
- de soutenir activement la plate-forme nationale contre l'énergie nucléaire mise en place le vendredi 25 mars 2011 ;
- d'inviter le Gouvernement luxembourgeois à procéder endéans les plus court délais à l'élaboration d'une stratégie nationale pour la sortie complète du nucléaire et la promotion de solutions durables ;
- d'associer les communes à cette stratégie en créant un cadre légal et procédural clair leur permettant de développer des initiatives locales en faveur d'une politique énergétique durable nationale ;
- de solliciter le Gouvernement à s'engager pour l'abandon de l'énergie nucléaire aux niveaux européen et international.